

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/08 - CAMPINGS – TARIFS 2018

Les 3 dernières années ont montré que la progression significative des recettes était possible, grâce à la mise en œuvre depuis quelques années des 3 orientations principales suivantes :

- Réalisation d'importants travaux de rénovation et d'équipement
- Reconfiguration et adaptation permanente de la grille tarifaire sur la base d'une analyse fine de la clientèle et des habitudes de fréquentation
- Optimisation en continu de l'organisation des campings.

Considérant le bilan des campings 2017 et afin de prendre en compte le passage à 3 étoiles du camping de La Lande, il est proposé :

- Une Grille tarifaire modifiée par rapport à 2017, adaptée de manière différente selon les 2 campings.
- La suppression du tarif « Détente » à La Lande, les emplacements « Détente » étant transformés en emplacements camping-cars
- L'orientation générale 1 = continuer à favoriser les clients aux séjours longs, en augmentant peu les séjours > 21 jours : de l'ordre de 1, 5% en moyenne sur la période.
- L'orientation générale 2 = continuer à faire une différence sensible entre les séjours ultra courts ou très courts (<1 semaine), dont les tarifs, quels que soient les catégories d'emplacement, augmentent en moyenne beaucoup plus que les séjours longs (7 à 21 jours) ou très longs (> 21 jours)
- L'orientation générale 3 = creuser l'écart entre les emplacements recherchés (Premium aux Joncs et Espace, Horizon, Prestige et Exclusive à La Lande) et les autres, afin de faire une vraie différence avec les emplacements plus standards.
- L'orientation générale 4 = réduction Séjour Très Longue Durée (STLD = + 60 jours) sur les suppléments, portée de 15% en 2017 à 25% en 2018.
- L'orientation générale 5 = les suppléments restent stables, à l'exception de la revalorisation du tarif Pers. Suppl.
- Le maintien de la gratuité pour les enfants de – 7 ans
- La WiFi gratuite
- De ne pas facturer les frais de dossier

- Des Tarifs spéciaux Camping-Cars qui sont sur les aires de services à l'intérieur du camping de

La Lande et du camping des Joncs, sur le fondement de critères particuliers
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'orienter le fonctionnement des campings tel que proposé ci-dessus.

Ainsi, sur proposition de la commission tourisme, pour l'année 2018, la grille tarifaire hors taxes sera la suivante :

Les tarifs HT sont en rouge.

Les tarifs TTC sont en Bleu

| LA LANDE *** Année 2018 | (14/6 - 12/7) | | | (13/7 - 28/7) (21/8 - 31/8) | | | (29/7 - 20/8) | | |
|---|---|------------------------|------------------|--------------------------------|------------------------|------------------|-----------------------|------------------------|------------------|
| | Tarif HT et TTC du forfait (hors supplément) par nuitée | | | | | | | | |
| Forfait = Emplacement sans électricité + 2 personnes + 1 installation (tente, caravane, camping-car) + 1 voiture + eau chaude | | | | | | | | | |
| Catégorie d'emplacements / Durée | Séjour de 1 à 6 jours | Séjour de 7 à 21 jours | Séjour >21 jours | Séjour de 1 à 6 jours | Séjour de 7 à 21 jours | Séjour >21 jours | Séjour de 1 à 6 jours | Séjour de 7 à 21 jours | Séjour >21 jours |
| Exclusive | 19,0 | 14,9 | 12,6 | 25,1 | 21,5 | 18,7 | 29,0 | 23,8 | 20,5 |
| | 20,9 | 16,4 | 13,9 | 27,6 | 23,6 | 20,6 | 31,9 | 26,2 | 22,6 |
| Prestige | 17,2 | 11,9 | 10,5 | 23,3 | 20,5 | 17,8 | 25,7 | 22,6 | 19,5 |
| | 18,9 | 13,1 | 11,5 | 25,6 | 22,5 | 19,6 | 28,3 | 24,9 | 21,5 |
| Espace | 15,5 | 11,4 | 9,8 | 21,5 | 19,5 | 17,2 | 24,4 | 21,5 | 18,9 |
| | 17,1 | 12,5 | 10,8 | 23,6 | 21,4 | 18,9 | 26,8 | 23,6 | 20,8 |
| Horizon | 15,3 | 8,8 | 7,7 | 20,5 | 17,4 | 14,6 | 23,2 | 19,5 | 16,3 |
| | 16,8 | 9,7 | 8,5 | 22,6 | 19,1 | 16,1 | 25,5 | 21,4 | 17,9 |
| Etoile | 12,5 | 8,5 | 7,5 | 18,7 | 16,5 | 14,4 | 20,8 | 18,4 | 15,9 |
| | 13,8 | 9,4 | 8,2 | 20,6 | 18,1 | 15,8 | 22,9 | 20,2 | 17,5 |
| Loisirs | 11,6 | 8,5 | 7,4 | 17,8 | 16,3 | 14,3 | 20,2 | 18,1 | 15,8 |
| | 12,8 | 9,3 | 8,1 | 19,6 | 17,9 | 15,7 | 22,2 | 19,9 | 17,4 |
| Camping Car (Conditions particulières*) | 9,10 / 10 | | | | | | | | |

| Les JONCS** Année 2018 | (20/6 - 12/7) | | | (13/7 - 28/7) (21/8 - 31/8) | | | (29/7 - 20/8) | | |
|---|---|------------------------|------------------|--------------------------------|------------------------|------------------|-----------------------|------------------------|------------------|
| | Tarif HT et TTC du forfait (hors supplément) par nuitée | | | | | | | | |
| Forfait = Emplacement sans électricité + 2 personnes + 1 installation (tente, caravane, camping-car) + 1 voiture + eau chaude | | | | | | | | | |
| Catégorie d'emplacements / Durée | Séjour de 1 à 6 jours | Séjour de 7 à 21 jours | Séjour >21 jours | Séjour de 1 à 6 jours | Séjour de 7 à 21 jours | Séjour >21 jours | Séjour de 1 à 6 jours | Séjour de 7 à 21 jours | Séjour >21 jours |
| Premium | 14,1 | 12,2 | 10,4 | 19,8 | 18,1 | 15,9 | 21,6 | 19,2 | 17,4 |
| | 15,5 | 13,4 | 11,4 | 21,8 | 19,9 | 17,5 | 23,8 | 21,1 | 19,1 |
| Etoile | 11,5 | 8,6 | 7,4 | 17,0 | 15,3 | 13,1 | 19,6 | 16,5 | 14,7 |
| | 12,6 | 9,5 | 8,1 | 18,7 | 16,8 | 14,4 | 21,6 | 18,1 | 16,2 |
| Loisirs | 10,7 | 8,4 | 7,2 | 16,3 | 14,8 | 12,8 | 19,2 | 16,3 | 14,3 |
| | 11,8 | 9,2 | 7,9 | 17,9 | 16,3 | 14,1 | 21,1 | 17,9 | 15,7 |
| Détente | 10,1 | 8,1 | 7,1 | 15,9 | 14,5 | 12,6 | 18,8 | 16,0 | 14,1 |
| | 11,1 | 8,9 | 7,8 | 17,5 | 15,9 | 13,9 | 20,7 | 17,6 | 15,5 |
| Camping Car (Conditions particulières*) | 8,64 / 9,5 | | | | | | | | |
| Etudiant* | 2,73 / 3 | | | | | | | | |

Suppléments hors taxes pour les deux campings :

| | |
|--|------------|
| Electricité 6 A | 1,82 / 2 |
| Electricité 10 A | 2,73 / 3 |
| Tente suppl. | 1,36 / 1,5 |
| Pers. suppl | 3,18 / 3,5 |
| Chien | 1,45 / 1,6 |
| Enfant <7 ans | gratuit |
| Voiture suppl. | gratuit |
| Bateau, remorque | gratuit |
| Frais de dossier (hors Résa en ligne) | gratuit |
| Frais de dossier Résa en ligne | 2,27 / 2,5 |
| Garage mort | 18 / 19,8 |
| Départ tardif | 18,18 / 20 |

*** Conditions particulières**

- Emplacement Etudiant, (sur les 2 campings) : le tarif de 3€ correspond à 1 nuitée, pour 1 personne (carte d'Etudiant à jour obligatoire) sur des emplacements désignés, avec un maximum de séjour de 2 nuits Accès à toutes les commodités (eau, électricité, douches) compris. Séjour sous cette forme et Tarif valables toute la saison. Si personne supplémentaire, application du tarif normal (3,50€) .

Divers (TTC)

Machines à laver

4,00 €

Les dates d'ouvertures des campings seront les suivantes :

La Lande - ouverture à compter du jeudi 14 juin 2018 – fermeture le vendredi 31 août 2018

Les Joncs – ouverture à compter du jeudi 28 juin 2018 – fermeture le vendredi 31 août 2018

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDÉC

Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 28/11/2017

Reçu en préfecture le 28/11/2017

Affiché le



ID 056-215600628-20171128-20171123_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/09 - TARIFS SITE IGESA 2018 – CENTRE DE VACANCES/CENTRE AERE/GROUPES

En 2018, le site de l'IGESA sera utilisé en période d'ouverture du camping de La Lande pour accueillir des groupes de jeunes sous la responsabilité d'encadrants spécialisés.

La préparation de cet accueil (prévu aux périodes d'ouverture du camping de La Lande) est conditionnée par diverses formalités administratives et financières à savoir :

- La signature d'une convention avec les communes extérieures ou associations
- La fixation d'un tarif

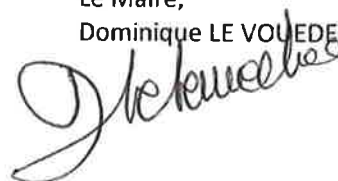
Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

- De signer une convention avec les communes ou associations susceptibles de venir en vacances avec des groupes,
- De fixer un tarif forfaitaire à 6,50 € TTC par jour et par personne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC



Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/10 - CANTINE SCOLAIRE – PRIX DES REPAS 2018

Sur proposition du bureau municipal du 9 novembre 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le prix du repas servi à la cantine scolaire à **2,90 €** à compter du 01 janvier 2018.

Les tickets seront délivrés par carnet de 10 tickets de janvier à novembre.
Et, exceptionnellement, à l'unité, en décembre.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC



Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/10 - AIRE DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS – TARIFS 2018

Sur proposition du bureau municipal du 9 novembre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour 2018 les tarifs ainsi qu'il suit :

Tarifs HIVER du 1^{er} /01 au 31/03/2018 et du 01/10 au 31/12/2018

- Accès à l'aire de stationnement : 5.90 € H.T. soit 6.50 € TTC (eau froide comprise).

Tarifs ETE du 1^{er} /04/2018 au 30/09/2018

- Accès à l'aire de stationnement des Joncs (rue des Filets Bleus) avec branchement électrique et eau froide comprise : 8.00 € HT soit 8.80 € TTC par 24 heures (hors période d'ouverture des campings du 29 juin au 31 août 2018).

Tarifs ETE (Pendant période ouverture des campings)

- Aire de service du camping des JONCS (12 places) :
8,64 € HT soit 9,50 € TTC par nuitée (12h00 – 11h00)
- Aire de service du camping LA LANDE (30 places) :
9,10 € HT soit 10,00 € TTC par nuitée (12h00-11h00)

Conditions particulières :

Tarif pour un séjour continu de 2 nuitées maxi. Emplacement dédié. Pas de réservation possible.

Période de franchise de 48h obligatoire entre 2 séjours

Eau, électricité 6A, douches chaudes comprises.

2 adultes max. (et enfant -7ans et/ou 1 chien) dans le forfait. Si personne supplémentaire, application du supplément. Pas de tente sur l'emplacement

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC

Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

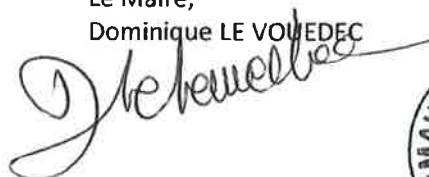
20171123/11 - GARDERIE PERISCOLAIRE – TARIFS 2018

Sur proposition du bureau municipal du 9 novembre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2018, les tarifs ainsi qu'il suit :

- * 1,30€ l'heure de garderie,
- * 0,70€ la demi-heure, toute demi-heure commencée sera due en totalité, et
- * 0,50€ le goûter.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC



Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/12 - PHOTOCOPIES – TARIFS 2018

Sur proposition du bureau municipal du 9 novembre 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs applicables à la délivrance de photocopies, pour l'année 2018, ainsi qu'il suit :

Photocopie de documents administratifs : format A4 noir et blanc : 0.15 €.

Autres documents :

recto

- Format A4 : 0,40 €
- Format A3 : valeur = 0,80€ soit 2 tickets A4

recto et verso

- valeur = 0,80€ soit 2 tickets A4
- valeur = 1,20€ soit 3 tickets A4

Toutefois, les demandeurs d'emploi bénéficieront de la gratuité pour les reproductions de pièces administratives ; **Les associations et les commerçants bénéficieront de la gratuité, néanmoins, ils devront fournir le papier.**

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,

Le Maire ~~Le Maire~~ Empêché
Dominique LE VOUEDEC
l'Adjoint,

C. CARTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/13 - UTILISATION DES SALLES COMMUNALES – TARIFS 2018

Sur proposition du bureau municipal du 9 novembre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

SALLE DES FÊTES

Activités associatives : Associations communales Associations Extérieures (1)

| | | |
|----------------------|---------|----------|
| . Vin d'honneur | gratuit | 95,00€ |
| . Repas | 56,00€ | 295,00€ |
| . Soirée d'animation | 56,00€ | 295,00€. |

(1) Sont considérées comme associations extérieures :
- celles qui n'ont pas leur siège à Gâvres.

Autres utilisateurs : Résident permanent Extérieurs (2) Ou secondaire à Gâvres

| | | |
|-----------------|---------|---------|
| . Vin d'honneur | 71,00€ | 100,00€ |
| . Repas divers | 171,00€ | 331,00€ |
| . Déballage | | 95,00€. |

(2) Sont considérées comme usagers extérieurs : les personnes n'ayant
-ni résidence principale à Gâvres,
-ni résidence secondaire à Gâvres.

.../...

COMMUNE DE GAVRES
MAIRIE
56680 GAVRES
Tel : 02 97 82 46 55

Envoyé en préfecture le 28/11/2017

Reçu en préfecture le 28/11/2017

Affiché le

ID 056-215600628-20171128-20171123 13-DE

Autres tarifs :

Remplacement de la vaisselle (verre, assiette, tasse) :

3,00€

Remplacement de couvert :

1,00€

Gratuité : dans le cas d'une utilisation pour les besoins communaux, les activités municipales et scolaires.

Caution : une caution de 380,00 € sera exigée pour toutes les locations (sauf pour les associations locales et les utilisateurs à titre gratuit).

SALLE DES SPORTS

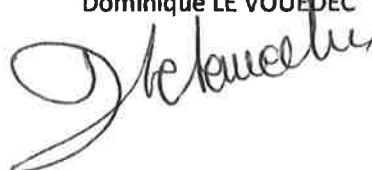
Associations sportives communales : gratuité

Associations extérieures : forfait de 10 € par séance.

Le respect des créneaux d'utilisation de la salle par d'autres sports ou activités est impératif.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC



Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/14 - VESTIAIRES LOCAUX COMMUNAUX – TARIFS 2018

Sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire les tarifs à 15,00 € par séance pour la mise à disposition des vestiaires des bâtiments communaux pour 2018.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC

Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/15 - OCCUPATION SALLES COMMUNALES POUR ACTIVITES DIVERSES FORFAIT 2018

Les salles communales sont régulièrement occupées par des animateurs sportifs ou culturels pour la pratique de leurs activités.

Le maire propose au conseil municipal de fixer, pour l'année 2018, un montant mensuel forfaitaire pour l'utilisation de ces salles de l'ordre de 30,00 €.

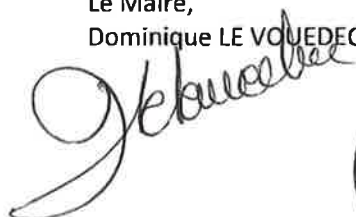
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer un montant forfaitaire mensuel de 30,00 € aux utilisateurs des salles communales dans le cadre de la pratique régulières de leurs activités sportives et de loisirs.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC

Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/16 - DROITS DE VOIRIE – TARIFS 2018

Ce tarif, pour la perception de droit pour une utilisation de la voie publique non conforme à sa destination normale, ou suite à une réalisation de certains ouvrages sur lesquels la collectivité exerce un droit de regard en raison de la proximité de la voie, sera appliqué sur toute la voirie (rues et places) communale et par jour d'occupation (toute journée commencée sera due en totalité).

Sur proposition du bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Période estivale du 1^{er} juillet au 31 août :

| | |
|---|---------|
| - étalage de moins de 3,00 mètres linéaires | 5,90 € |
| - étalage de plus de 3,00 mètres linéaires | 11,70 € |
| - cirques et forains | 21,40 € |
| - cirques et forains forfait semaine (fête foraine) | 64,20 € |


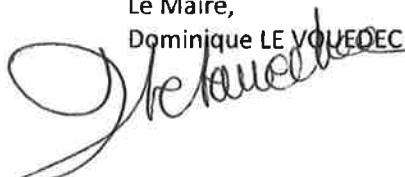
En dehors de la période précitée :

| | |
|---|---------|
| - étalage de moins de 3,00 mètres linéaires | 3,00 € |
| - étalage de plus de 3,00 mètres linéaires | 5,90 € |
| - cirques et forains | 21,40 € |
| - cirques et forains forfait semaine (fête foraine) | 64,20 € |

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC

Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

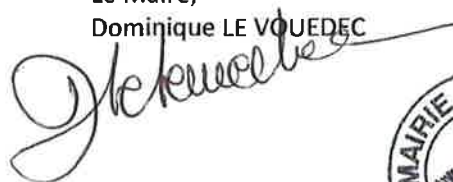
20171123/17 - INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES – TARIFS 2018 :

Sur proposition du bureau municipal et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De reconduire les tarifs pour l'année 2018 ainsi qu'il suit : le prix d'intervention horaire appliqué au 1^{er} janvier 2018 sera de 64,00 €, et rappelle que ces services seront rendus aux particuliers, à titre exceptionnel, en fonction des disponibilités des agents et des matériels, et que toute heure commencée sera facturée entière (délibération du 27/11/1998).

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC



Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

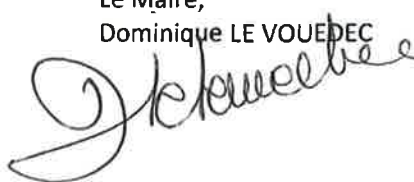
20171123/18 - BIBLIOTHEQUE - TARIFS 2018

Sur proposition du bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire ainsi qu'il suit, les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2018 :

| | |
|--|--------|
| - Abonnement annuel par famille | |
| Résidences principales et secondaires | 10,00€ |
| Validité des cartes : du 01 janvier au 31 décembre | |
| - Abonnement vacancier | 7,00€ |

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique LE VOUEDEC



Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 15 novembre, sous la présidence de Monsieur Dominique LE VOUEDEC, Maire.

Présents : LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, DRONIOU Jean-Yves, GUILLEMOTO Katia, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Absent : LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance PENSEC Armelle

20171123/19 - CIMETIERE : TARIF DES CONCESSIONS – ANNEE 2018

Sur proposition du bureau municipal et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs des concessions de 2m² dans le cimetière communal de type caveau ou pleine terre celui des concessions de type columbarium, applicables en 2018 ainsi qu'il suit :

* pleine terre :

| | |
|--------------------------|---------|
| - concession de 15 ans : | 182,00€ |
| - concession de 30 ans : | 360,00€ |
| - concession de 50 ans : | 632,00€ |

* concession avec caveau (après reprise et si disponible) :

| | |
|------------|-----------|
| - 30 ans : | 804,00€ |
| - 50 ans : | 1 255,00€ |

* concession avec caveau neuf 4 places (si disponible) :

| | |
|------------|-----------|
| - 30 ans : | 1 426,00€ |
| - 50 ans : | 1 715,00€ |

* concession alvéoles columbarium :

| | |
|------------|---------|
| - 10 ans : | 551,00€ |
| - 20 ans : | 846,00€ |

Les entre tombes séparant les concessions appartenant à des concessionnaires différents seront fournis gratuitement par la commune.

COMMUNE DE GAVRES
MAIRIE
56680 GAVRES
Tel : 02 97 82 46 55

Envoyé en préfecture le 28/11/2017

Reçu en préfecture le 28/11/2017

Affiché le

2017

ID 056-215600628-20171128-20171123_19-DE

JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion des cendres :

Plaque inscription - durée de 15 ans :

*La gravure est à la charge du concessionnaire selon le cahier des charges.

gratuit

48,00€ *

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire certifie que le compte-rendu
De cette délibération a été affiché à la
Porte de la Mairie le :
Le Maire,

Le Maire,

Dominique LE VOUEDEC

